Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 060-256003922-20240227-20242702004-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2024-27-02-004

SEANCE du 27 Février 2024

DATE DE CONVOCATION
09/02/2024

DATE D'AFFICHAGE

09/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Budget Primitif 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
- 1 MAR. 2024

et publication ou notification
du

- 1 MAR. 2024

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 Février à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents :, TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, GESLAND Sophie, Frédéric RICHEVAUX, CATTET Jean-Luc

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président, expose le projet de budget primitif 2024 aux membres du Conseil Syndical. Il propose qu'il soit procédé au vote du budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement et en section d'investissement sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

Section de Fonctionnement

Dépenses

011 –Charges à caractère général	260 331.50 €
012 – Charges de personnel	290 850.00 €
023 – Virement à la section Invest	11 700.00 €
65 – Autres charges Gest courante	67 255.00 €
6817 – Dot.aux Provis.déprec.actifs	200.00 €

Recettes

002 – Excédent antérieur reporté fonct	147 636.50 €
012 – Atténuations de charges	0.00 €
70 – Produits des service	120 000.00 €
74 – Dotations et participations	354 500.00 €
(Dont participation des communes membres à hauteur de 221 000.00 €)	
75 - Autres produits de gestion courante	200.00 €
Total	**630 336.50 €**

Section d'Investissement

Dépenses

001 – Solde d'exéc d'inv. Report	5 601.90 €
21 – Immobilisations corporelles	11 700.00€
Détail	
217841-Opération 44 « Divers »	4 000.00 €
21312 – Opération 44 « Réfection classe primaire RDC	7 700.00 €

Recettes

10222 – FCTVA	0.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	5 601.90€
Total	**17 301.90 €**

Monsieur le Président propose d'adopter le budget primitif et le montant de la participation des communes soit 221 000 € à répartir entre Montagny-en-Vexin et Parnes selon les critères définis par l'arrêté préfectoral du 01/03/1985.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 060-256003922-20240227-20242702004-BF

Il propose de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, un vote a lieu :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

La délibération est adoptée.

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 28 février 2024

Jean-Luc CATTET
Secrétaire de séance

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
PARNES
60240

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 060-256003922-20240227-20242702004-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09/02/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Montagny-en-Vexin, le 27/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Montagny-en-vexin, le 27/02/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
- PARNES -
60240

CATTET Jean-Luc, Secrétaire de séance	
TAILLEBREST Loïc, Président	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Montagny-en-Vexin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**20242702004**
Objet :	**Budget primitif 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-256003922-20240227-20242702004-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20240227-20242702004-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DOCBUDG-25600392200018-060025-BP-2024-01032024.xml Nom métier : 99_BU-060-256003922-20240227-20242702004-BF-1-1_1.xml	text/xml	45.9 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : DEL20242702004.pdf Nom métier : 70_DE-060-256003922-20240227-20242702004-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	852.7 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : BP SIRS 2024 PAGE SIGNATURE.pdf Nom métier : 99_SE-060-256003922-20240227-20242702004-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	325.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2024 à 09h56min10s	Dépôt initial

En attente de transmission	1 mars 2024 à 09h56min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2024 à 09h56min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 mars 2024 à 09h57min05s	Reçu par le MI le 2024-03-01